

Service des forêts et de la faune  
Rte du Mont-Carmel 1  
Case postale 155  
1762 Givisiez

Fribourg, le 25 juin 2013

**Prise de position sur l'avant-projet, et son rapport explicatif, de loi modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes.**

Madame la Conseillère d'Etat,  
Monsieur le Chef de service,

Le Parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après dénommé PDC) vous remercie de l'avoir consulté dans le cadre de la loi modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes. Le PDC a l'honneur de déposer la présente prise de position :

Le PDC relève la nécessité de définir des zones de tranquillité pour la faune. Les mammifères, comme les chevreuils deviennent de moins en moins craintifs, ce qui les rend plus vulnérables. En effet tout en préservant les zones actuellement dévolues aux loisirs et aux sports certaines zones doivent faire l'objet d'une protection. Les infrastructures et les sentiers actuels doivent être préservés. Il est nécessaire de relever la particularité de la course d'orientation dont certaines zones ont été cartographiées à cet effet et pourraient entrer en conflit avec la volonté de créer une zone de tranquillité pour la faune.

Il est nécessaire de prendre en compte le but des forêts dévolues à la détente de la population fribourgeoise. La forêt peut être assimilée au « poumon vert » proche de milieux urbains.

Les zones de tranquillité ne devraient pas empêcher l'installation de parcs éoliens nécessaires à la production d'énergies vertes. L'exploitation forestière et l'activité agricole particulièrement en zones alpestres ne doivent pas être entravées par les mesures mises en place.

Les autres mesures que pourrait prendre le Conseil d'Etat en application de l'article 12 al 3 devraient faire l'objet d'une consultation des milieux intéressés.

Le PDC fribourgeois salue la prise en compte de la motion Losey/Grandgirard, afin de lutter contre la surpopulation de sangliers.

PDC - CVP FR, Rte de Beaumont 20, 1709 Fribourg

Nous proposons les modifications suivantes :

**Art. 12a** (nouveau) zone de tranquillité

Al 2 .....afin de permettre l'installation de parcs éoliens et le maintien d'activités sportives dans des zones définies.

Al 3 .....Ceux-ci feront l'objet d'une consultation des milieux intéressés.

Tout en vous remerciant vivement d'avoir permis au PDC de prendre position sur cette loi modifiant la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Christian Ducotterd

Président de la Commission  
Agricole du PDC fribourgeois

Jean-Pierre Siggen

Chef du groupe PDC  
au Grand Conseil

Eric Menoud

Président du PDC du  
canton de Fribourg

Pour tout renseignement :

Christian Ducotterd, Président de la commission d'étude « agriculture » du PDC, 079 476 48 45

Jean-Pierre Siggen, Chef du Groupe PDC du Grand Conseil, 079 459 12 65

Eric Menoud, Président du PDC du canton de Fribourg, 079 192 42 86